

Le rectorat de Montpellier a donné une réponse positive à la demande d'audience de la part d'associations représentant les enseignements artistiques *. Seule l'association Les Ailes du désir a pu être représentée.

*Les Ailes du désir, Polychrome, Apému, Collectif Paragone, ANRAT

Compte-rendu de l'audience avec Madame Alma LOPES, secrétaire générale adjointe Rectorat de Montpellier - Mardi 26 mars 2019, 14h-16h

Présents:

Pour le rectorat :

Mme Alma LOPES, secrétaire générale adjointe

M. Stéphane FRANCOIS, délégué académique aux arts et à la culture (DAAC)

M. Mathieu HARNEQUAUX, délégué académique adjoint aux arts et à la culture

Pour Les Ailes du désir :

M. Patrick PERROTTE, professeur d'arts plastiques, en charge d'un enseignement de CAV au lycée Louis-Feuillade, Lunel

M. Luc VAUTHEROT, professeur d'histoire-géographie, en charge d'un enseignement de CAV au lycée Jean-Monnet, Montpellier

Ambiance générale :

La réunion a duré deux heures avec une bonne **qualité d'écoute**. La **présence du DAAC** a permis d'approfondir davantage les questions liées au partenariat et de souligner sa politique de soutien pédagogique et culturel dans le cadre de la réforme des lycées

Après les présentations des personnes et des associations, Mme Lopez a préféré nous laisser la parole et répondre ensuite à l'ensemble des points soulevés.

A l'issue de la réunion, Mme Lopez a souhaité recevoir le déroulé de l'intervention.

Nous n'avons pas obtenu toutes les réponses souhaitées, mais c'était important de faire connaître les associations au **rectorat**. C'est un travail de longue haleine.

Il est aussi stratégiquement intéressant de comprendre à quels arguments le rectorat est sensible.

Les points soulevés et les réponses apportées :

Le **constat des fortes baisses horaires dans l'enseignement optionnel** est détaillé : le cas de tous les lycées où cela se produit a été abordé. On a insisté sur le décalage entre l'affichage — l'option est proposée — et la réalité — horaires non respectés, fusion de niveaux, etc.

Nos interlocuteurs n'ont pu que prendre note de ces situations, puisque cela relève de l'autonomie des établissements.

Mme Lopez a confirmé que les **DHG** prenaient en compte la présence d'EDS rares comme les arts et que cela valait un bonus, qui sera maintenu à l'avenir.

En revanche, les heures pour les arts optionnels ne sont pas fléchées, et leur répartition dépend du conseil pédagogique. Malgré notre demande, pas de changement en vue sur ce point.

Nous avons fortement alerté sur le fait que la situation risquait d'empirer à la rentrée 2020 avec la mise en place des enseignements de mathématiques complémentaires et expertes. Si ces enseignements sont pris sur le même volant d'heures que les enseignements optionnels, le peu d'heures qui leur reste va encore diminuer et ce sera la fermeture de ces enseignements. Il y a là un vrai danger. Mme Lopez a pris note.

Nos interlocuteurs ont été plus sensibles à l'argument de la **sécurisation du parcours** de l'élève (un élève qui commence un enseignement doit pouvoir le poursuivre), ainsi que la **valorisation** de ces parcours dans parcours-sup. Ils nous ont dit être vigilants sur ces deux points et attirer l'attention de Mme la rectrice. Un débat a eu lieu sur le fait que certains proviseurs ont sans doute ouvert trop de spécialités, mangeant alors leur dotation horaire. Mme Lopez semblait d'accord sur ce point et le fait qu'il s'agissait d'une mauvaise stratégie mais elle pense que la situation va se stabiliser.

Pour les lycées où existent enseignement optionnel et spécialité, M. François a précisé qu'il y a eu, avec les IA-IPR, une attention particulière pour maintenir les deux enseignements, qui se renforcent l'un l'autre.

Mme Lopez partage notre inquiétude sur le **danger de la reconstitution de filières** et le risque que les combinaisons d'EDS ne soient pas toujours possibles, notamment dans les lycées qui ont fait le choix d'ouvrir un grand nombre de spécialités. C'est un risque connu et surveillé.

Nous avons fait remarquer que beaucoup se jouait sur la maitrise par l'équipe de direction du logiciel de constitution des emplois du temps. Mme Lopez pense que ces derniers vont acquérir la technicité nécessaire.

Mme Lopez soutient fortement les conventions entre établissements, qui vont devoir se développer à l'avenir, y compris dans les zones rurales. Elle a rappelé que la mutualisation était un point fondamental de la réforme des lycées. Cela nous semble pourtant compliqué et pas toujours souhaité par les proviseurs. Pour les arts, les nombreuses sorties rendent la chose encore plus complexe de notre point de vue. Cela peut être une solution pour nos enseignements mais nous avons affirmé notre préférence pour les dérogations.

Concernant ces dérogations, Mme Lopez s'est montrée très ouverte, y compris pour la 2^{nde}. Elle pense que les élèves qui souhaitent suivre un EDS art en Première pourraient bénéficier de la **dérogation liée aux « parcours scolaires particuliers »** comme c'est le cas pour les sportifs par exemple. Elle a prévu d'en parler avec M. Brunel (SAIO).

Concernant les **passages éventuels de spécialité 1**ère vers l'optionnel Terminale, Mme Lopez voit cela d'un œil positif. Elle n'est pas gênée par le fait que l'enseignement optionnel puisse exister en Terminale et pas en Première. Il nous semble au contraire que c'est très dangereux, ce butinage des élèves risquant plutôt d'entrainer des baisses d'effectifs en EDS et en facultatif. Même en argumentant sur le fait qu'il s'agit de cursus différents, que c'est donc pédagogiquement aberrant, cela n'est pas perçu ainsi. Et Mme Lopez précise que « face à la réalité, il faudra trouver des stratégies d'adaptation ».

Concernant **le partenariat et la DRAC**, M. François a parfaitement **conscience des enjeux** et précise que les liens sont forts. La DRAC a nommé une personne en charge de ces relations. Il souhaite des rencontres nombreuses et moins formelles entre rectorat et DRAC. Le ministère de la culture semble cependant en pleine réflexion sur sa place dans les enseignements. La DRAC est cependant attentive aux conséquences de l'ouverture ou de la fermeture de spécialité sur les structures partenaires et les intervenants.



Mme Lopez est d'accord pour « donner du temps au temps » afin d'évaluer la réforme. Il n'y a pas de seuil officiel pour les fermetures ou ouverture d'enseignement. Elle pense que les choses vont se stabiliser. Espérons que nos options soient encore là à ce moment-là!

Il n'y a pas de doute que le combat principal se mène dans les établissements, avec l'aide des IA-IPR, de la DAAC, etc. et au niveau national.

Bilan synthétique des réponses par rapport aux demandes des associations des professeurs d'enseignements artistiques

Demande des associations des professeurs d'enseignements artistiques :

Un fléchage des horaires en enseignement optionnel de nos disciplines artistiques, permettrait de les pérenniser et les rendre plus lisibles. Nous craignons sinon que même les élèves motivés, face à des procédures incertaines, ne puissent poursuivre leur formation artistique.

Non, pas de fléchage. Intérêt pour la notion de sécurisation du parcours de l'élève.

Demande des associations des professeurs d'enseignements artistiques :

Il nous semble important que durant les trois premières années le nombre d'élèves inscrits ne soit pas un critère de reconduction des enseignements artistiques le temps que les effets de cette réforme puissent être mesurés.

OK pour « laisser du temps au temps », mais l'optionnel dépend des conseils pédagogiques de chaque établissement.

Demande des associations des professeurs d'enseignements artistiques :

La dérogation de droit est la seule garantie d'équité d'accès à ces enseignements dits « rares ».

Plutôt OK, il y a des possibilités et signe d'ouverture (à concrétiser).